



Procès-verbal n°18 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 24 juin 2024, 19h30, Hôtel de Ville

Présidence : M. Jan-Matti Keller

Vice-présidence : Mme Joëlle Vuilloud

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : MM. Fritz Dennler et Thierry Rouiller

Scrutateurs suppléants : M. David André

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 50

Excusé.e.s: Ansgara Flade, Béatrice Kunz, Raymond Lavanchy, Christophe Leuenberger, Solène Liengme, Christophe Piguët, Désiré Rusovsky.

Absent.e : Heizmann Christian, Christelle Pittet-Amstutz.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024**
3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024**
4. **Communications du Président**
5. **Communications de la Municipalité**
6. **Préavis 09/2024 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes 2023**
7. **Préavis 10/2024 - PDRZA**
8. **Préavis 11/2024 - Règlement de la taxe de séjour**
9. **Préavis 12/2024 – Local de vente alimentaire**
10. **Election du Bureau 2024-2025**
11. **Election de la Commission de gestion 2024-2025**
12. **Election de la Commission des Finances 2024-2025**
13. **Divers et propositions individuelles**

1. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024**

Le procès-verbal du 13 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

3. **Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024**

Le procès-verbal du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

4. **Communications du Président**

- En date du 3 juin dernier, M. le Président a reçu la lettre de démission du Conseil de Mme Adriane Bossy du groupe RV. Il en donne lecture et remercie Mme Bossy pour son investissement pour la commune.
M. le Président remercie le groupe RV de présenter un.e remplaçant.e à Madame Bossy dans un délai de 5 semaines comme le stipule l'article 85, alinéa 1, de la loi sur l'exercice des droits politiques.
- M. le Président informe que le secrétariat du Bureau, à partir du 25 août, ne communiquera plus avec les adresses privées des membres du Conseil mais uniquement avec les nouvelles adresses @cc-chenit.ch.
- M. le Président donne lecture d'une lettre (en annexe de ce PV) d'un collectif de parents.
- M. le Président lit une question de Mme Béatrice Kunz, conseillère communale excusée ce jour. Elle a remarqué que les bacs à fleurs qui devaient être installés à la Rue des Forges afin de rétrécir la chaussée ne le sont toujours pas et en demande la raison.

5. **Communications de la Municipalité**

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

6. **Préavis 09/2024 – Rapport de gestion de la Municipalité et comptes 2023**

M. le Président rappelle que, selon l'art. 100 du règlement du Conseil, le Conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes.

M. Reynold Keusen, Président de la commission de gestion, est invité à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Les rapports des membres de la commission de gestion traitent les thèmes suivants :

Christian Heizmann : Réfection du Parking de l'Eglise catholique du Brassus

Solène Liengme : Temple du Sentier

Frédéric Simond : Visite des locaux des Flocons d'Or

Bounouar Benmenni : Centre Sportif SA

Reynold Keusen : Déchetterie intercommunale du Chenit

Anne Descuves : La Scène

M. le Syndic répond aux 2 questions posées en fin de rapport du Président de la commission de gestion :

- À la suite de la reprise de l'inflation, le loyer de la partie professionnelle a-t-il été revu ?
 - Le loyer n'a pas été revu, des pourparlers sont en cours pour la réorganisation totale de la déchetterie.
- Le rond-point vers le parking de l'église catholique bénéficie depuis de nombreuses années d'une installation provisoire dans son centre. Des travaux définitifs sont-ils prévus, si oui dans quel délai ?
 - Le sous-sol de ce rond-point ainsi que la route depuis le Pub étant à assainir, une réfection totale est prévue prochainement.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Nicolas Guignard est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de ladite commission qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport, M. le Syndic signale que le tableau de l'évolution des revenus fiscaux sur 10 ans à la page 117 des comptes est faux. La version qui est sur le site de la commune a été corrigée. La Municipalité présente ses excuses.

M. Nicolas Guignard donne lecture d'un rapport complémentaire de la COFIN, au sujet des comptes de la Fondation G.-H. Piguet, de la Fondation Ami-Napoléon Rochat et du Centre Sportif. La COFIN invite les membres du Conseil à accepter les comptes des 2 fondations mentionnées plus haut.

La discussion est ouverte.

Mme Paulette Reymond remarque que la commission des finances a relevé un grand nombre d'imprécisions entre autres pour la déchetterie, elle demande s'il y a un suivi. M. le Syndic confirme qu'il y a un suivi. M. Nicolas Guignard ajoute que la COFIN suit également les différents points soulevés dans les rapports et il profite de relever que les comptes sont très bien tenus.

La parole n'est plus demandée, M. le Président parcourt les comptes, il n'y pas de question.

M. le Président soumet les 4 conclusions du Préavis 09.2024 au vote, elles sont toutes acceptées à l'unanimité :

Conclusion 1 : Accepte les Comptes Communaux, ceux de la Bourse G.-H. Piguet et de la Fondation Ami- Napoléon Rochat, ainsi que les comptes pertes et profits et les bilans tels qu'ils ont été présentés pour l'année 2023

Conclusion 2 : Accepte et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023

Conclusion 3 : Donne décharge à la Commission des Finances

Conclusion 4 : Donne décharge à la Commission de Gestion

7. Préavis 10/2024 – Plan Directeur Régional des Zones d'Activités (PDRZA)

M. Jean-Luc Lecoultre, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission qui propose à l'unanimité de refuser le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Claude Reymond estime que ne pas avancer équivaut à reculer. Il comprend que ce préavis fasse peur, mais il argumente que les futurs places d'apprentissage et projets d'entreprises (aussi les petites et moyennes) risquent d'être annulés.

M. le Syndic présente un argumentaire (en annexe de ce PV) préparé par la Municipalité afin de compléter le préavis et répondre au rapport de la commission. Le but est également d'informer le Conseil des conséquences d'un refus de ce préavis ; blocage de toute extension ou densification de zone d'activité pour 5 à 10 ans pour toute la Vallée de Joux. Risque de prise de contrôle par le Conseil d'Etat.

M. Fabien Honsberger est d'avis que nous avons besoin de donner une impulsion pour notre région, le refus de ce PDRZA donnerait une mauvaise image. En acceptant ce préavis le Conseil se laisse l'opportunité de se prononcer sur un PPA.

M. Jean-Luc Lecoultre constate que la position de la commission a ouvert le débat et permis à la Municipalité d'apporter des réponses. Les pressions subies par la commission ces derniers jours démontrent qu'il y a de gros enjeux. Il répond à M. Honsberger au sujet de la liberté d'accepter ou non un futur PPA : voter sur un PPA revient à voter sur un projet d'entreprise précis et il est très difficile d'accepter un projet puis en refuser un autre. S'il était certain que le respect des ressources naturelles et les critères de qualité de vie soient pris en compte lors des futurs PPA, ainsi que la liberté sans pression et menace de départ d'entreprises de les refuser, il accepterait le PDRZA aujourd'hui.

M. Lecoultre est convaincu qu'il est malheureux que le Canton puisse passer au-dessus du législatif et il maintient son refus.

M. Didier Vaucher demande comment les projets d'Ecole du futur, PSVJ, Ecole Technique, etc seraient influencés en cas de refus. M. le Syndic explique que les sites d'intérêt publics ne sont pas concernés par ce PDRZA, ces projets ne seraient donc pas gelés.

M. Pierre-Olivier Capt, évoque avoir vu à la caisse du supermarché du Brassus juste avant la séance, 6 personnes qui sont des travailleurs d'une entreprise au Brassus. Il aimerait amener de l'optimisme au sujet du développement ; si notre région peut se payer des structures sportives, culturelles etc c'est grâce aux impôts de l'industrie horlogère. Si on veut une cadence ferroviaire à la demi-heure il faut du monde dans les trains. Nous avons besoin de personnel et de patients pour maintenir l'hôpital. Les employés qui n'habitent pas la Vallée composent la majorité des clients des restaurants à midi. Les entreprises horlogères ou non fournissent des emplois et des apprentissages. M. Capt a l'impression que parfois l'on n'aimerait que les avantages sans les désavantages liés à une activité économique. Les exportations horlogères sont en diminution depuis plusieurs mois et n'oublions pas que nous pourrions devoir gérer d'autres problèmes.

M. Cyril Maillefer reconnaît que ce préavis réunit tous les sujets de craintes, dont il en partage une partie. Il souhaite rappeler que ce PDRZA est un plan directeur et que toutes les politiques publiques en ont. La commission fait référence à notre qualité de vie. Mais il faut être conscients que cette qualité de vie est liée aux impôts. Sans les impôts d'entreprises et les impôts des frontaliers, les impôts des citoyens de la commune du Chenit sont comparables à ceux de la commune de Sainte-Croix ou Bex. On demande la mise en place de divers projets mais il faut des moyens pour cela. Il appelle à voter en faveur de ce préavis.

M. Francisco Sanchez relève que 3950 emplois sont prévus à l'horizon 2040, étant donné que l'industrie horlogère n'a pas un développement régulier, il serait étonné que ce chiffre soit atteint mais il est d'avis qu'il faut des conditions favorables à l'activité économique.

M. Daniel Kämpf comprend, entend et partage la plupart des craintes de la commission, mais il pense que le refus serait une sanction trop forte pour le tissu économique régional, en particulier pour l'artisanat qui attend sur ces zones.

M. Nicolas Guignard démontre en restant sur place que ne pas avancer n'est pas forcément reculer. Il est d'avis que la commune peut se permettre une pause et que le signal ne serait pas que nous ne voulons plus d'entreprises. Les chiffres donnés par M. Maillefer démontrent que les revenus des citoyens sont majoritairement faibles alors que les revenus des entreprises ont augmenté ces 10 dernières années, les potentiels futurs 3950 emplois ne reviendront pas aux habitants de la Vallée puisqu'il n'y pas autant de chercheurs d'emploi ici. Il évoque le sentiment de nombreux citoyens qui estiment qu'il y a assez d'entreprises et de trafic dans notre région. Il regrette le chantage cantonal de prendre le contrôle et il aurait souhaité un vote populaire. Il remercie la commission et suivra son avis.

M. Bertrand Meylan, Municipal, est surpris que l'on oublie que cela concerne aussi les 2 autres communes. Il demande que cet aspect soit pris en compte dans les réflexions et décisions.

M. Julien Matthey, membre de la commission, est d'avis que les faits sont là : le trafic augmente continuellement, les ressources en eau sont limitées, la STEP ne supportera pas une telle augmentation. Il trouve que ce n'est pas très correct de dire que les PME seront impactées car cela concerne surtout des zones pur l'industrie horlogère.

M. le Syndic, au sujet des ressources et des mesures d'accompagnement, confirme que l'état actuel inquiète la Municipalité. Elle est déjà active pour faire avancer la cadence ferroviaire à la demi-heure, une liaison transfrontalière de bus, une étude de pompage au lac, etc. Le PDRZA sera un outil supplémentaire pour faire avancer ces démarches. M. le Syndic a à disposition la liste des mesures

qu'une grande entreprise du Brasseur s'impose à elle-même au sujet des ressources naturelles, des nuisances liées à la mobilité, à la biodiversité etc.

M. le Syndic explique avoir la conviction que ce PDRZA est un outil dont la commune a besoin pour gérer l'avenir.

M. Eric Rochat évoque la dégradation rapide de notre environnement depuis le début de l'ère industrielle, malgré les belles paroles des entreprises. Il demande le vote à bulletin secret afin que tous les membres du Conseil aient la liberté de se prononcer selon leur conscience.

M. le Président demande qui soutient la proposition de vote à bulletin secret, la proposition est soutenue par 21 voix, elle est donc acceptée.

Les bulletins de vote sont distribués, la séance est suspendue à 21h06 pour le dépouillement. Elle reprend à 21h14, M. le Président annonce le résultat.

- 1) Décide d'adopter le volet stratégique du Plan directeur régional des zones d'activités intégrant les trois modifications apportées à la suite de la consultation publique.

Oui 31

Non 18

Abstention 1

8. Préavis 11.2024 - Règlement de la taxe de séjour

M. le Président rappelle qu'il s'agit d'un préavis intercommunal et qu'il n'est donc pas possible de l'amender.

M. François Villard, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission Adhoc, rédigé par M. Raymond Lavanchy, qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Le rapporteur de la commission des finances, M. Pierre-Olivier Capt est aussi invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de ladite commission qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport puis la discussion générale.

M. Pierre-Olivier Capt remercie la commission, le Comité et la Direction de l'OTVJ mais il n'est pas convaincu du déménagement de l'Office du tourisme au Pont pour les raisons suivantes :

La majorité (60%) des nuitées ont lieu au Chenit, les Centre nordiques et téléskis (2/3), le Centre sportif, l'Espace horloger et l'Essor sont au Chenit. Actuellement de nombreuses régions ferment leurs antennes, par exemple Grandson, Sainte-Croix, Romainmôtier, Vallorbe et Charmey. Il y a effectivement une forte fréquentation touristique au Pont mais il se demande si cela en justifie l'investissement financier.

M. Bertrand Meylan, Municipal, relate l'historique de l'OTVJ dont la direction, à ses débuts, était la même que pour le CSVJ. Puis il y a eu une direction pour chaque entité, le comité souhaite depuis plusieurs années que l'OTVJ se rende là où sont ses clients. L'Office du tourisme actuel est au Sentier puis le Point information est au Pont, cela sera inversé. Un avantage intéressant pour le village du Pont est que l'Office sera aussi une agence postale.

M. P.-O. Capt demande si des services tels que des achats de billets de spectacles ou réservation d'hôtels seront encore assurés au Centre sportif ou s'il faudra se déplacer au Pont. M. Bertrand Meylan, Municipal, répond que les billets physiques seront effectivement vendus au Pont mais qu'il y aura des ajustements.

La parole n'est plus demandée. M. le Président soumet les conclusions au vote :

1) Approuve le nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires

Oui 48 Non 0 Abstention 1

2) Charge la Municipalité de le soumettre à l'approbation du Département cantonal

Oui 49 Non 0 Abstention 0

3) Fixe l'entrée en vigueur du nouveau règlement au 1er janvier 2025, sous réserve de l'approbation définitive de l'Etat de Vaud.

Oui 49 Non 0 Abstention 0

9. Préavis 12.2024 – Local de vente alimentaire

M. Stéphane Reymond, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Eric Rochat, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport de la commission qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

La discussion est ouverte.

M. Claude Reymond n'arrive pas aux mêmes conclusions que la commission puisque qu'il y a un self-service pour acheter de la viande aux Bioux, de la vente directe par certains agriculteurs et la France voisine. Il est d'avis que les frères Perusset devraient investir eux-mêmes. Il n'est pas d'accord sur le principe de soutenir l'installation d'un commerçant par les impôts. Il pense aussi qu'il y a d'autres options à envisager comme la possibilité pour des producteurs locaux de bénéficier d'un lieu de vente.

Mme Isabelle Piguet, Municipale, au sujet de la capacité d'investissement des frères Perusset, explique qu'elle est limitée par le fait qu'ils viennent de racheter l'entreprise Roch. Mais le potentiel de vente est suffisant à la Vallée, preuve en est le jeudi au marché. La Municipalité estime que ces partenaires sont fiables et elle répond avec ce projet à la demande de nombreux citoyens.

M. Kämpf félicite la Municipalité pour l'identification de ce problème et il déplore également la disparition des boucheries dans la région. Mais il s'opposera à ce préavis car l'investissement de la commune chez un privé pour un autre privé constitue pour lui une ligne rouge à ne pas franchir. Il aurait préféré le cautionnement d'un emprunt par exemple. Dans le cas où ce préavis serait accepté, il encourage la Municipalité à faire inscrire un droit de préemption sur cette parcelle au cas où elle venait à changer de propriétaire.

M. Nicolas Guignard félicite la Municipalité d'agir pour établir des commerces dans la région, il relève que cela ne sera pas l'argent public qui financera ce montant puisque le loyer remboursera cet investissement et apportera éventuellement un bénéfice. Il réagit à l'intervention de M. Claude Reymond en affirmant que le but n'est justement pas d'aller faire nos achats en France.

10. Election du Bureau 2024-2025

M. le Président propose que les élections soient tacites si le nombre de candidat.e.s est égal au nombre de sièges à repourvoir. Cette dérogation à notre règlement est possible grâce à l'art.11 al. 3 de la LC. Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

Sont élu.e.s tacitement :

Présidence. Joëlle Vullioud

Vice-présidence : Anne Descuves

2ème Vice-présidence : Fabien Honsberger

Scrutateur.trice.s : Marylaure Sirna et Fritz Dennler

Scrutateurs suppléants : Thierry Rouiller et Francisco Sanchez

11. Election de la commission de gestion 2024-2025

Sont élu.e.s tacitement :

Pour le groupe RV : Céline Rochat, Frédéric Nappez, Jean-Luc Lecoultre.

Pour le groupe F3 : François Villard.

Pour le groupe UDI : Calina Audemars, Paulette Reymond, Claude Reymond.

12. Election de la commission des finances 2024-2025

Sont élus tacitement :

Pour le groupe RV : Nicolas Guignard, Eric Rochat.

Pour le groupe F3 : Marc Ferrari.

Pour le groupe UDI : Pierre-Olivier Capt, Didier Vaucher.

Suppléants : Fabrice Piazzini RV, Julien Matthey F3, Raymond Lavanchy UDI.

13. Divers et propositions individuelles

Mme Paulette Reymond se propose pour la relecture de documents.

M. Reynold Keusen remercie chaleureusement M. Jan-Matti Keller pour ses 2 années de présidence et l'excellente collaboration. Il l'encourage à se porter candidat à la Municipalité. M. le Syndic se rallie à ces compliments au nom de la Municipalité et de l'Administration communale. L'assemblée le remercie également par des applaudissements nourris, M. le Président remercie avec émotion.

M. Michel Vuilloud, Municipal, souhaite répondre à la question de Mme Kunz qui a été lue en début de séance. Des bacs à fleurs n'ont effectivement pas été déposés à la Rue des Forges. A l'entrée d'une zone 30 km/h il est obligatoire d'installer des totems. Il y aura également des totems à la rue des Collèges et à la Rue de la Gare.

M. Julien Matthey a vu avec plaisir que le refuge de la Molasse est en réfection, il demande qu'à titre d'exemplarité, il soit désormais possible d'attendre la fin de la mise à l'enquête pour débiter des travaux. M le Syndic reconnaît que le délai de fin de mise à l'enquête est dans 2 jours et présente ses excuses.

Mme Anne Descuves revient sur la suppression de la limitation de vitesse 40 km/h au Rocheray ; serait-il possible de limiter à 30km/h ? M. le Syndic répond que cela fait partie de l'étude régionale de mobilité douce. La Municipalité fera le nécessaire pour rétablir une vitesse adaptée dans ce secteur.

M. Eric Rochat demande s'il serait possible de limiter à 30 km/h la traversée du village du Sentier.

M. le Syndic répond que cela fait également partie de l'étude régionale de mobilité douce.

La parole n'est plus demandée.

M. Le Président remercie les membres du Bureau et de l'Administration communale pour leur aide précieuse. Il remercie également les Conseillères et Conseillers, les cameramans ainsi que la Municipalité pour tout le travail effectué et les débats d'aujourd'hui.

Il termine ses 2 années de présidence avec un pincement au cœur puisque c'est avec beaucoup de plaisir qu'il a dirigé les débats.

La séance est levée à 22h40.

Jan-Matti Keller

Françoise Messer

Président

Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Lettre collectif parents
- Réponse de la Municipalité à la commission PDRZA
- Rapport de la commission de gestion – Préavis 09.2024
- Rapport de la commission des finances – Préavis 09.2024
- Rapport complémentaire commission des finances – Préavis 09.2024
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 10.2024
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 11.2024
- Rapport de la commission des finances – Préavis 11.2024
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 12.2024
- Rapport de la commission des finances – Préavis 12.2024